



**ECOLE d'ATHLETISME de l'A.S.A.
INFORMATIONS et INSCRIPTIONS pour l'année 2015 - 2016**

L'école d'athlétisme de l'Athlétique Sport Aixois s'adresse aux jeunes nés en 2003 et 2004 (benjamins) ; 2001 et 2002 (minimes)

*Activités pratiquées : les **courses** (vitesse, haies, endurance, relais), la marche, les **sauts** (hauteur, longueur, perche, triple-saut) et les **lancers** (poids, disque, javelot, marteau).*

Les jeunes athlètes sont répartis par groupe en fonction de leur âge et pratiquent toutes les disciplines

Il est très recommandé de participer régulièrement à 2 séances par semaine (3 pour les minimes)

Il est très important de participer aux compétitions où est engagé l'ASA

ENTRAINEMENTS PROPOSES

1) MINIMES : jeunes nés en 2001 et 2002

- a) lundi de 18h à 19h30 : au stade municipal Jacques Forestier toute l'année
- b) jeudi de 18h à 19h30 : au stade municipal Jacques Forestier toute l'année pour sprint-haies-sauts
- c) jeudi de 18h à 19h30 : au stade de l'hippodrome toute l'année pour demi-fond et lancers
- d) vendredi de 18h à 19h30 : * au stade Forestier en septembre-octobre et avril-mai-juin
* au gymnase Garibaldi de novembre à mars
- e) samedi de 17h30 à 18h30 : au stade de l'hippodrome toute l'année pour demi-fond

2) BENJAMINS : jeunes nés en 2003 et 2004

- a) lundi de 18h à 19h30 : au stade municipal Jacques Forestier toute l'année
- b) jeudi de 18h à 19h30 : * au stade Forestier en septembre-octobre et avril-mai-juin
* au gymnase de Grésy-sur-Aix de novembre à mars
- c) jeudi de 18h à 19h30 : au stade de l'hippodrome toute l'année pour demi-fond
- d) samedi de 17h30 à 18h30 : au stade de l'hippodrome toute l'année pour demi-fond

Un encadrement compétent et diplômé (Brevet d'Etat) accueille les jeunes avec le plus grand plaisir.

Les séances d'entraînement débuteront à partir du lundi 7 septembre 2015

INSCRIPTIONS

1/ bulletin d'inscription et modalités : voir feuille jointe

2/ jours et lieu d'inscription au mois de septembre :

**lundi 7-14-21 / mardi 8-15-22 / jeudi 10-17-24 / vendredi 11-18-25 septembre 2015
à partir de 17h45 au stade municipal Jacques Forestier.**

Toute information concernant l'école d'athlétisme pourra être donnée sur place

Pour tout autre renseignement :

courriel

maurice.martinetto@wanadoo.fr

secrétariat A.S.A.

04 79 88 85 80 (heures de bureau)

Pour l'équipe d'encadrement de l'école d'athlétisme de l'A.S.A.,
Maurice Martinetto

EXTRAITS du REGLEMENT INTERIEUR 2015-2016 pour les ADHERENTS à l'A.S.A. (école d'athlétisme)

1- Adhésion - Cotisation

- * L'adhésion à l'ASA sera effective après la remise du dossier complet - *au plus tard fin septembre ou bien après une première séance de découverte* - comprenant : 1/ le bulletin d'adhésion dûment rempli
2/ la cotisation annuelle 3/ le certificat médical de moins de 6 mois
- * la licence est envoyée par la Fédération par mail à l'adhérent qui sera chargé de l'imprimer
- * en cas de règlement de la cotisation en deux fois, les deux chèques seront obligatoirement donnés à l'inscription et seront retirés l'un à l'inscription, l'autre en février 2016.
- * cette cotisation est forfaitaire pour l'année et non remboursable, *sauf cas de force majeure* ; pour les cas particuliers (exemple : comités d'entreprise payant en différé), un chèque de caution du montant de l'adhésion sera remis lors de l'inscription et rendu à l'intéressé après réception du règlement.
- * une réduction de 20 € est proposée pour l'inscription d'un autre membre de la même famille de l'adhérent, à savoir : frère, sœur, conjoint, père ou mère.

2- Consignes pour les entraînements

- Des groupes d'entraînement étant constitués, tout inscrit doit absolument rester dans le groupe d'entraînement auquel il est affecté. Chaque inscrit doit être à l'heure pour le début de l'entraînement
- Chaque inscrit s'engage à respecter les consignes et à suivre la séance du début à la fin.
- A la fin des séances d'entraînements, les mineurs quitteront le lieu d'entraînement accompagnés d'un adulte responsable. ***Dans le cas contraire, l'ASA décline toute responsabilité en cas de problème.***
- Une tenue sportive adaptée aux conditions atmosphériques est vivement recommandée.
Un jeune pourra ne pas être accepté dans un groupe d'entraînement s'il n'a pas sa tenue sportive. Il lui sera alors demandé d'observer la séance depuis les tribunes.
- Les jeunes sont responsables de leurs affaires qu'ils doivent surveiller si elles sont déposées dans les tribunes.

3- Absences et arrêt de l'activité

Des absences répétées sans raison valable, une attitude indisciplinée et gênante pour le groupe, le non respect des consignes des entraîneurs, pourront entraîner une radiation de l'école d'athlétisme.
En cas de radiation de l'école d'athlétisme, aucun remboursement de la cotisation ne pourra être exigé.
Par ailleurs, aucun remboursement de la cotisation ne pourra être effectué en cas d'arrêt de l'activité en cours d'année.

4- Rencontres et compétitions

Afin de faire le bilan des acquis préparés au cours des entraînements, chaque adhérent à l'école d'athlétisme (benjamin et minime) s'engage à participer :

- **aux rencontres internes organisées dans le cadre de l'école d'athlétisme**
- **aux compétitions officielles où est engagé l'A.S.A.** (*une convocation sera transmise en temps utile*)

5- En cas d'accident lors d'un entraînement ou compétition

Le responsable du groupe sur le terrain se réserve la possibilité de contacter les secours puis d'avertir les responsables légaux ou bien, pour un adulte, la personne la plus proche.

6- Droit à l'image

L'A.S.A. pourra utiliser l'image d'un jeune adhérent dans le seul but de promouvoir les activités du club localement sans contre partie financière.